

CRÉDIT FONCIER FRANCO-MAROCAIN puis SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANCO-MAROCAINE

CONSTITUTIONS
Crédit foncier franco-marocain
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 novembre 1911)

Société au capital de 20.000 fr. divisé en 200 actions de 100 fr. chacune. — Siège social à Paris, 27, rue de Mogador. — Conseil : MM. le comte G. A. M. de Beaumont ¹, C. F. Bentz-Audéoud ², H. Jahan de Laudonnière ³, F. Fontaine ⁴, G. T. H. des François de Ponchalon ⁵ et M. P. G. T. Le Veneur de Tillières. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les « Petites Affiches », du 1^{er} novembre 1911.

Une nouvelle banque
(*La Gazette d'Annonay*, 18 novembre 1911)

Nous apprenons la création, dans notre ville, d'une nouvelle banque, « le Crédit foncier franco-marocain », au capital de un million, divisé en 2.000 actions, déjà souscrites par les fondateurs.

« Cette société a pour but, disent les statuts, toutes opérations de banque et de crédit, en général, dans l'Afrique septentrionale et surtout au Maroc, et plus particulièrement de crédit avec garantie immobilière ; l'achat, la mise en valeur par tous les moyens, notamment par la construction, l'exploitation, la location et la revente de tous immeubles et droits immobiliers dans les pays ci-dessus ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes les affaires pouvant se rattacher à l'un des objets ci-dessus, par voie notamment de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion ou

¹ Gustave Antoine Marie de Beaumont (Garchizy, Nièvre, 29 novembre 1867-Martigny-le-Comte, Saône-et-Loire, 13 juin 1932) : fils d'Henri Nicolas de Beaumont (1833-1904) et de Marie-Pauline de Raffin de La Raffinie. Marié, à Nice, le 27 septembre 1892, avec Charlotte de Wykerslooth de Weerdesteyn. Administrateur du Crédit foncier du Maroc (juin 1911), du Crédit foncier et agricole marocain (juillet 1911), de la Société d'industrie minière Carmencita, à Linarès (Espagne)(nov. 1911) — avec son frère Xavier —, de la Société Fixo : machines pour timbres-poste (fév. 1913), de la Société d'industrie minière de Galena (Nevada)(fév. 1913) et de la Nouvelle de Galena (1916).

² Charles-Frédéric Bentz-Audéoud : ancien président de l'Indusmine. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Indusmine.pdf

³ Henry Jahan de Laudonnière (Chécy, Loiret, 1^{er} octobre 1877-Aubréville, Meuse, 31 octobre 1914, mpf) : déjà rencontré aux Mines d'or de Betsiriry. Cf. :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Mines_d_or_de_Betsiriry.pdf

⁴ Fernand Fontaine : administrateur de la Société d'études techniques et financières (1908) et de plusieurs de ses filiales :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SETEF.pdf

⁵ Ponchalon : on le retrouve au Crédit foncier du Maroc, à l'Industrie minière Galena (Nevada) et à la Nouvelle de Galena, créations de la SETEF.

autrement et, plus généralement, toutes opérations pouvant faciliter l'extension et le développement des affaires de la société. »

Des notabilités financières et industrielles annonéennes sont à la tête de cette affaire à laquelle nous ne pouvons que souhaiter le succès.

La guerre au Maroc aura eu ainsi une répercussion heureuse dans notre ville.

Crédit foncier franco-marocain
(*Le Sémaphore algérien*, 24 janvier 1912)

Siège social : Annonay (Ardèche).

Objet : opérations de banque et de crédit en général dans l'Afrique septentrionale et surtout au Maroc, et plus particulièrement de crédit avec garantie immobilière ; l'achat, la mise en valeur par tous les moyens, notamment par la construction, l'exploitation, la location et la revente de tous les immeubles et droit immobiliers dans les pays ci-dessus la participation directe ou indirecte de la société dans toutes les affaires pouvant se rattacher à l'un des objets ci-dessus, par voie notamment de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion ou autrement ; et plus généralement toutes opérations pouvant faciliter l'extension et le développement des affaires de la société.

Durée : 99 ans.

Capital : un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune, toutes souscrites et payable en numéraire. Il a été créé au profit des souscripteurs des actions, 500 parts bénéficiaires attribuées à raison d'une part par quatre actions souscrites.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé : a) 5 p. 100 pour la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire quand la réserve atteindra le sixième du capital social mais reprendra son cours si elle est entamée ; b) somme nécessaire pour payer aux actionnaires un premier dividende de 6 p. 100 sur le capital libéré et non amorti des actions, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puisse le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. — Sur le surplus des bénéfices : a) 15 p. 100 seront prélevés pour le conseil d'administration : b) 5 p. 100 seront mis à la disposition du conseil d'administration pour être distribués à toute personne chargée de la direction ou pour rémunérer tous concours utiles aux affaires sociales. — Le solde sera réparti : 75 p. 100 aux actions et 25 p. 100 aux parts bénéficiaires.

Laurent *Louis* MIGNOT, président

Né à Annonay, le 11 juillet 1879.

Fils de Louis Marie Ludovic Mignot (1845-1905), maire de Boulieu-lès-Annonay destitué en 1903, et de Julie de Montgolfier, fille d'Auguste de Montgolfier, député royaliste de l'Ardèche (1889-1893), conseiller général d'Annonay et maire de Saint-Marcel-lez-Annonay.

Marié à Viviers, le 1^{er} juillet 1904, avec Hélène Pavin de Lafarge, fille d'Auguste (1855-1927), administrateur délégué des Chaux et ciments Lafarge, conseiller général de Viviers ; sœur d'Henri, sénateur de l'Ardèche (1930-1942). Six enfants dont Marie, épouse de Bernard Hoppenot (ci-dessous).

Administrateur des Houillères Montrambert, à la suite de son père.
Président de la société Saint-Denis-Parras (1909),
Administrateur de la Société immobilière annonenne,
de la Société annonéenne d'habitations à bon marché (1926)

Maire de Boulieu.
Président du Syndicat d'élevage.
Animateur de l'Union catholique des hommes du diocèse.
Décédé à Lyon, le 25 avril 1933.

Joseph de MONTGOLFIER, administrateur délégué

Né à Grosberty, commune d'Annonay (Ardèche), le 24 juillet 1881.

Fils d'Émile de Montgolfier (1842-1896), papetier, et d'Angèle Boyer (1854-1918).

Marié à Boulieu-lès-Annonay, le 9 juin 1909, avec Jeanne Mathilde MIGNOT (1888-1987), fille du précédent. Dont 1/5 Régis : administrateur de la Banque hypothécaire du Maroc.

Propriétaire.
Administrateur de la Société générale des abattoirs municipaux et industriels au Maroc (1920),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Abattoirs_industriels_Maroc.pdf
de la Banque de l'Union marocaine (juillet 1920),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_union_marocaine.pdf
de la Banque foncière franco-marocaine (1921),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq_fonciere_fr.-maroc.pdf
de la Société annonéenne d'habitations à bon marché (jan. 1926),
Administrateur délégué de la Banque hypothécaire du Maroc (février 1930),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_hypothecaire_du_Maroc.pdf
Administrateur de l'Union générale pour la participation aux grandes valeurs d'assurances (nov. 1930).

Décédé à Annonay, le 11 août 1964.

ARDÈCHE
SOCIÉTÉ
(*Les Archives commerciales de la France*, 17 février 1912)

Annonay. — Modifications aux statuts. — Soc. dite : CRÉDIT FONCIER FRANCO-MAROCAIN. — La dénomination devient Soc. FINANCIÈRE FRANCO-MAROCAINE. — 1^{er} fév. 1912.

CAPITAL PORTÉ DE 1 À 3 MF

(*La Gazette d'Annonay*, 27 juillet 1912)

Tous les actionnaires anciens et tous les souscripteurs nouveaux de la Société financière franco-marocaine sont convoqués par le conseil d'administration, en assemblée générale extraordinaire, au siège social, à Annonay, place Rotonde, n° 5, pour le mercredi 7 août 1912, à 2 heures et demie de relevée, à l'effet de :

1° Vérifier et reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription et de versement, relative à l'augmentation du capital social, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1912 ;

2° Voter toutes modifications aux statuts qui sont la conséquence de cette augmentation de capital

3° Donner aux administrateurs les autorisations prévues par l'art 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANCO-MAROCAINE
(*BALO*, 6 mai 1918)

Société anonyme française.

Siège social à Annonay, place Rotonde, 3.

L'insertion relative aux statuts de la société a eu lieu au Bulletin annexe du Journal officiel du 20 novembre 1911, page 1046, sous la dénomination de « Crédit foncier franco-marocain », dénomination modifiée en celle de « Société financière franco-marocaine » par délibération d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} février 1912 qui n'apporte aucune autre modification aux statuts.

Dernier bilan du 31 décembre 1916 :

Actif : Actionnaires 3/4 à verser : 2.250.000 francs ; Titres en portefeuille: 212.000 fr. ; Participation Société immobilière : 78,805 fr. ; Matériel et mobilier France-Maroc : 61.211 fr. 27 centimes ; Immeubles : 1.065.897 fr. 25 centimes ; Troupeaux : 37.405 fr. ; Effets à recevoir: 11.057 fr. 60 centimes ; Frais de premier établissement : 1 fr. ; Débiteurs divers : 264.833 fr. 4 centimes ; Caisses et banques : 106.510 fr. 15 centimes ; Fisc : 6.912 fr. 04 centimes. Total : 4.094.662 fr. 33 centimes.

Passif : Capital-actions : 3.000.000 fr. ; Réserve légale : 2.209 fr. 27 centimes: Crédoiteurs divers : 1.074.412 fr. 35 ; Profits et pertes : 18.040 fr. 73 ; Total : 4.094.662 fr. 35 centimes.

Émission d'obligations : Le conseil d'administration suivant séance du 23 décembre 1917, en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 décembre 1917, a décidé l'émission de 2.000 obligations de 500 fr., 6 p. 100. Prix

d'émission, 490 fr. par titre, plus intérêts courus par quinzaine à partir du 1^{er} janvier 1918. Jouissance : 1^{er} janvier 1918. Intérêts annuels : 30 fr. payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, nets de tous impôts présents et futurs. Amortissement en 20 ans à partir du 1^{er} janvier 1927 par voie de tirage au sort, suivant tableau d'amortissement contenu dans un acte ci-après énoncé reçu par M^e Olgne, notaire à Annonay, le 26 décembre 1917. — Faculté pour la société à chaque échéance de coupons, mais seulement à partir du 1^{er} janvier 1922 de rembourser par anticipation, en totalité ou en partie, après préavis de six mois, les obligations restant en circulation et de faire des rachats anticipés en bourse. — Interdiction avant le remboursement de ces obligations de contracter un nouvel emprunt ou une nouvelle émission avec garanties sur les immeubles de la société, sans conférer les mêmes garanties aux porteurs de ces obligations. Suivant, acte reçu par M^e Olgne, notaire à Annonay (Ardèche), le 26 décembre 1917. précité, il a été créé une association dite : « Société civile des obligataires de la société financière franco-marocaine » devant exister entre les souscripteurs et propriétaires des obligations créées pour l'exercice des droits attachés aux obligations.

L'administrateur délégué, MONTGOLFIER.

AEC 1922-457 — Sté financière franco-marocaine, 3, place d'Alsace-Lorraine, ANNONAY (Ardèche).

Capital. — Sté an., f. en oct. 1911, 3 millions de fr. en 6.000 act. de 500 fr. lib. de 375 fr. Dette obligataire : 750.000 fr.

Objet. — Opérations immob., de commerce, de banque ou de crédit spécialement au Maroc. (Agence à Casablanca). — Représentation, assurances : — Exploit. agricole à Beni-Amar par Fédalha [Fédala].

Imp. — Céréales, laines, peaux.

Exp. — Sucre, vins, mat. de construction, fers.

Conseil. — MM. Louis Mignot, présid. ; Joseph de Montgolfier, adm. dél. ; Ludovic Cotte, adm. dél. au Maroc ; Étienne de Montgolfier ⁶ et Charles de Montgolfier ⁷.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8158)

Chevaliers

Cotte (Joseph-Barthélémy-Ludovic), administrateur délégué de la Société financière franco-marocaine. Depuis 38 en Tunisie, à Madagascar et au Maroc Etudes et constructions de nombreux chemins de fer et voies de communication Titres exceptionnels: délégué à l'exposition nationale coloniale de Marseille pour toutes les sections agricoles du Maroc.

⁶ Étienne Joseph de Montgolfier (Saint-Marcel-lès-Annonay, 17 juin 1848-Annonay, 20 décembre 1928) : Fils de Charles-Joseph de Montgolfier (1808-1874), fabricant de papier à Grosberty, et d'Angèle Blachier. Marié à Annonay, le 8 avril 1876, avec Thérèse Vignat. Fabricant de papier sous la raison sociale de Montgolfier, Luquet et Compagnie, puis de Montgolfier, Berger et Compagnie (ses gendres), président des Papeteries Johannot et Latune.

⁷ Charles de Montgolfier (1875-1955) : frère aîné de Joseph (ci-dessus). Futur président de la Banque hypothécaire du Maroc :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_hypothecaire_du_Maroc.pdf

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANCO-MAROCAINE
S.A. frse au capital de 3 MF
Siège social : ANNONAY, 3, pl. de la Rotonde
Siège commercial : CASABLANCA, immeuble Fayolle, 1, r. de Marseille
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 90)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propr. de 50 act.

MIGNOT (Louis) , à Annonay ; pdt ;
MONTGOLFIER (Joseph de), à Annonay ;
COTTE (Ludovic), à Casablanca ;
MONTGOLFIER (Charles de), à Annonay.

Capital social. — 3 MF. en 6.000 act. de 500 fr. À l'origine, 1 MF, porté en 1912 au chiffre actuel.

Parts bénéficiaires. — 500, constituées en sté civile.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 15 % au conseil ; 5 % à la disposition du conseil. Le solde : 75 % aux act. ; 25 % aux parts.

AEC 1937/726 — Société financière franco-marocaine,
3, place d'Alsace-Lorraine, ANNONAY (Ardèche).
Télég. : Finanroc-Annonay. — R.C. Annonay 482.
Capital. — Société anon., fondée en octobre 1911, 1.650.000 fr. en 6.000 actions de 275 fr.
Objet. — Opérations immobilières, de commerce, de banque ou de crédit spécialement au Maroc (Agence à Casablanca). — Représentation.
Conseil. — MM. Charles de Montgolfier, présid. ; Joseph de Montgolfier, admin. dél. ; Bernard Hoppenot ⁸, Pierre Fayolle, administrateurs.

AEC 1951/793 — Société financière franco-marocaine, 3, place d'Alsace-Lorraine, ANNONAY (Ardèche).
Capital. — Société anon., fondée en octobre 1911, 1.650.000 fr. en 6 000 actions.
Objet. — Opérations immobilières, de commerce, de banque ou de crédit spécialement au Maroc (Agence à Casablanca). — Représentation.
Conseil. — Joseph de Montgolfier, présid. ; Régis de Montgolfier ⁹, Henri Hoppenot ¹⁰.

⁸ Bernard Hoppenot (1881-1945) : gendre de Louis Mignot (ci-dessus). Ingénieur ECP.

⁹ Régis Joseph Marie de Montgolfier (1910-2003) : fils aîné de Joseph.

¹⁰ Henri Hoppenot (Troyes, 1912-Marseille, 1969) : fils de Bernard Hoppenot et de Marie Mignot. Marié à Lyon, le 9 novembre 1936, avec Ghislaine Salaün de Kertanguy (1915-1992), dont : Bernard, Danielle, Franck (1943-1983), Christian, Denis, Marie-Odile (1948-1999).